

Entwässerung von Baustellen – Wegleitung zur Norm SIA 431:2022

Traitemen~~t~~ et évacuation des eaux de chantier – Lignes directrices relatives à la norme SIA 431:2022

4014

Numéro de référence
SNG 594014:2022 fr

Valable dès le: 2022-08-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Les désignations masculines utilisées dans la présente publication pour les personnes et fonctions s'appliquent aux deux sexes.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
1 Terminologie	5
1.1 Abréviations	5
2 Vue d'ensemble du processus (étapes 1, 2 et 3)	6
3 Clarification des risques liés à la protection des eaux (étape 1)	9
3.1 Critères d'évaluation	9
3.2 Taille du projet	9
3.3 Processus de construction comportant des risques pour les eaux	10
3.4 Risques pour les biens à protéger ...	13
3.5 Mode d'évacuation et mesures de traitement des eaux de chantier (étape 1)	13
4 Évaluation des risques liés à la protection des eaux (étape 2)	16
4.1 Critères d'évaluation	16
4.2 Émissions résultant de l'utilisation de produits chimiques de la con- struction (Utilisation durant le projet de construction)	16
4.3 Émissions provenant de sites pollués, de matériaux de déconstruction et d'excavation pollués et de l'enlè- ment de surface	21
4.4 Risques pour les biens à protéger ...	22
5 Calcul de la charge polluante des eaux (étape 3)	23
5.1 Critères d'évaluation	23
5.2 Explications	23
Annexe	
A Publications	25

AVANT-PROPOS

La norme SIA 431:2022 mise à jour comprend un processus d'évaluation en trois étapes des risques liés à la protection des eaux en lien avec le traitement et l'évacuation des eaux de chantier. Ce processus s'appuie sur la recommandation SIA 431:1997. Ainsi, la première étape correspond à la recommandation SIA 431:1997. Il en va de même pour les mesures relatives au traitement et à l'évacuation des eaux de chantier. Les mesures sont toutefois précisées avec des critères de décision supplémentaires en ce qui concerne le choix du mode d'évacuation, et sont complétées par des mesures de surveillance correspondantes. Les étapes 2 et 3 du nouveau processus d'évaluation tiennent compte des processus de construction problématiques en combinaison avec la sensibilité des biens à protéger. Les processus de construction problématiques ou les produits chimiques utilisés dans la construction contiennent des composants non négligeables en termes d'écotoxicologie qui peuvent mettre en danger les biens à protéger. Ce risque doit être évalué à l'aide d'un processus cohérent au regard de la protection des eaux. À l'étape 2, il s'agit de procéder à une évaluation sommaire pour déterminer si les risques liés à la protection des eaux sont acceptables ou si un calcul plus approfondi de la charge polluante effective selon l'étape 3 s'avère nécessaire.

Les lignes directrices ici présentes le contexte, les réflexions, les fondements ainsi que les principes méthodologiques et bases de calcul relatifs aux trois étapes du nouveau concept d'évaluation de la norme SIA 431:2022. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la classification des produits chimiques de la construction selon l'étape 2. En ce qui concerne les calculs, l'étape 3 correspond en principe à l'étape 2 (calcul de dilution). Les indications relatives à l'étape 1 sont en partie identiques au contenu de la norme, mais sont ponctuellement décrites de manière plus détaillée.

Commission SIA 431

Organisations représentées dans la commission SIA 431

cemsuisse	Association suisse de l'industrie du ciment
SSE	Société suisse des entrepreneurs
svu asep	Association suisse des professionnels de l'environnement
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux

Commission SIA 431, Évacuation et traitement des eaux de chantier

		Représentant de
Président	Markus Sommer, dipl. sc. nat. EPF, Bâle	VSA
Membres	Urs Arnold, ing. dipl. EPF, Saint-Gall Claude Auberson, ing. HES dipl. en génie chimique, Genève Enrico Bellini, dipl. sc. nat. env. EPF, Berne Ruedi Kessler, chef de chantier dipl., Sins Reto Murer, dipl. sc. nat. EPF, Zurich Christophe Paillard, ing. en technique de l'environnement, Épalinges Martin Tschan, Dr sc. EPF, biologiste dipl., Berne	Canton SG Canton GE svu-asep SSE Planificateur Canton VD cemsuisse

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté les présentes lignes directrices relatives à la norme SIA 4014 le 2 juin 2022.

Elles sont valables dès le 1^{er} août 2022.

Copyright © 2022 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.